

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--

DECRET N° 92-298 du 29 Octobre 1992  
portant nomination et promotion à titre  
Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre  
National du Bénin du Chief Moshood Kashimawo  
Olawalé ABIOLA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/Pt du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;
- VU la loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 23 Septembre 1992 ; (relevé du 28 Septembre 1992) ;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

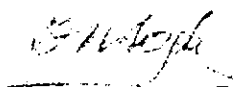
D E C R E T :

ARTICLE 1ER.- Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier, Chief Moshood Kashimawo Olawalé ABIOLA, Président du Groupe d'Eminentes Personnalités (Le GEP) chargé de déterminer les réparations du préjudice subi par l'Afrique du fait de l'Exploitation et de la Traite Négrière.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Octobre 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



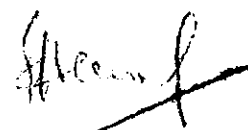
Nicéphore D. SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



Désiré VIEYRA.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL  
DU BENIN p.i.,



Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 20 - CS 2 - SGG 4 -  
MESGPR 2 - Départements 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-  
ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - Intéressé 2.-